

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

24 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 17 septembre 2015 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 30 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, M. José-Manuel CASTRO, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, Mme Catherine GRIERE, adjoints

M. Bruno HELLE (à partir du vote de la délibération 2015-09-24-08), M. Dominique ROUSSEL, Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, M. Matthieu MONTIGNIES, Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, M. Benjamin GRESILLON, Mme Sabine TRAMONTANA, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Madame Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Jean-Claude PLANQUE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux.

Excusés :

Mme Fabienne DESAVOYE (pouvoir à M. FORNACIARI)

M. Bruno HELLE (jusqu'au vote de la délibération 2015-09-24-07, dans l'attente pouvoir à Mme GRIERE)

M. Baptiste DESPIERRES (pouvoir à M. CASTRO)

Mme Sophie WERQUIN (pouvoir à M. ROUSSEL)

Absent :

Monsieur Jean-Claude PUCHAUX

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Bénédicte CALLAERT. Conformément aux dispositions combinées de l'article L270 du code électoral et de l'ordre de la liste « Socialiste et personnalités de Loos », Madame le Maire procède à l'installation de Monsieur Jean-Claude PLANQUE à cette fonction et lui souhaite la bienvenue au conseil municipal.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur MONTIGNIES donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 17 juin 2015.

Monsieur VERDONCK, Madame ROUSSEL et Madame CONSEIL ont fait part de demandes écrites de rectifications du compte rendu qui leur a été transmis.

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal énonce que « *Le compte rendu présente une synthèse des délibérations, des décisions et des débats du conseil municipal* », et que, de pratique constante, le compte rendu dresse une synthèse objective et non partisane des propos de chacun. Par conséquent, elle refuse de prendre en compte les demandes de modifications ainsi formulées, qui tendent à la retranscription littérale. Seules les remarques visant à corriger une retranscription erronée, et

tendant à modifier le fond même du propos initial du conseiller, sont recevables. Or, en l'espèce, les membres du groupe « socialiste et personnalités » demandent uniquement à reprendre *in extenso* leurs interventions en conseil municipal.

Monsieur VERDONCK estime que les rectifications demandées étaient importantes et éclairaient la motivation du sens du vote de son groupe sur les délibérations. Ces demandes n'étant pas prises en compte, son groupe votera contre le compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2015.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 contre : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Date	Objet
24/06/2015	Marché public de prestations intellectuelles : diagnostic amiante et plomb des chaufferies (attributaire : Sté EXIM – 2 rue Papin, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ)
24/06/2015	Marché de TIC : maintenance de l'infrastructure de téléphonie (attributaire : Sté NEXTIRAONE – 3 rue Kant, 59040 LILLE Cedex)
10/07/2015	Marché public de prestations de services : gardiennage et sécurité des propriétés communales (attributaire : Sté GPS - 37 rue de la Cousinerie, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ)
10/07/2015	Marché public de fournitures : fournitures scolaires (attributaires : lot 1 « Fournitures courantes » : Papeterie la Victoire - rue Racine, BP 373, 59337 TOURCOING Cedex ; le lot 2 « Manuels scolaires » : Le FURET - 37 rue Jules Guesde, BP 80359, 59463 LOMME Cedex)
10/07/2015	Marché public de fournitures : dictionnaires et livres de prix (attributaire : Sté LUDIC - 65 rue des Bauxites, ZA Massane, 13210 SAINT REMY DE PROVENCE)
11/07/2015	Marché public de prestations intellectuelles : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'Espace François-Mitterrand (attributaires : SARL NATIV, 12 Place aux Bleuets, 59800 LILLE, mandataire du groupement ; société UTILITI, 12 Place aux Bleuets, 59800 LILLE, cotraitant ; sociétés SCENE, ACAPELLA et URBAFOLIA, sous-traitants)
11/07/2015	Marché public de fournitures : produits d'entretien pour les espaces verts (attributaires : lot 1 « Engrais » et lot 3 « Terreaux et fournitures horticoles » : GRAINOR Espaces verts - Ternoveo, 2 rue d'Ennevellin, 59242 TEMPLEUVE ; lot 2 « Produits phytosanitaires » : NORD CHIMIE INDUSTRIE - ZI Rue Denis Papin, 59147 GONDECOURT)
17/07/2015	Marché public de fournitures en peintures et autres matières pour travaux de finition et décoration en bâtiment (attributaire : SARL Ets Jean DELEVOY – 24–26 rue de Trévisse – BP 716 – 59016 LILLE Cedex)
14/08/2015	Marché de prestations de services de T.I.C. (attributaires : lots 1 « Abonnements numérique T2... », n° 2 « Abonnements analogiques et numériques T0... » et n° 3 « Services de téléphonie mobile voix et data » : ORANGE – 6 rue des Techniques – BP 60316 – 59666 VILLENEUVE D'ASCQ ; lot 4 « Accès internet à débit garanti » : COMPLETEL SAS – Tour Ariane – 5 place de la Pyramide – 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Monsieur MUNRO s'interroge sur le montant de 14 000 € maximum du lot « produits phytosanitaires » du marché de produits d'entretien des espaces verts. Il aurait souhaité que ce lot soit attribué à la coopérative « NORD bio » qui favorise l'utilisation de produits biologiques non dangereux pour l'environnement. Il

demande quand sera signée à Loos une charte « zéro phyto », plusieurs villes de la Métropole s'étant déjà engagées dans cette démarche.

Madame le Maire répond que la Ville s'est déjà engagée dans une démarche écologique : ainsi les produits phytosanitaires sont de moins en moins utilisés, au profit de méthodes naturelles de désherbage, à la main ou par machine à vapeur. Par ailleurs, la Ville doit respecter les règles de la concurrence lors de l'attribution d'un marché public : elle ne peut choisir l'attributaire à son gré mais doit opter pour le prestataire présentant l'offre la mieux disante.

INFORMATIONS

Le conseil municipal est informé :

- Du déroulement de l'édition 2015 du Jumelage Loos – Geseke : Madame le Maire fait part du programme du jumelage qui s'est déroulé le weekend du 12 septembre, et indique qu'une charte d'amitié renouvelée a été signée entre les deux villes lors d'une cérémonie officielle, afin de renforcer les liens de coopération. Elle a également souhaité associer à cette cérémonie les associations municipales afin de faire vivre le jumelage. Madame le Maire appelle au volontariat afin que les Loossois accueillent à l'avenir davantage de familles gesekoises.
- De la situation des Roms sur la commune : Madame le Maire indique que la situation tant humaine que sanitaire des populations installées sur le parking de la prison, sur un terrain appartenant à l'Etat et géré par la MEL et la Préfecture, ne va pas en s'améliorant. En sa qualité de conseillère auprès du Président de la MEL sur les questions relatives aux populations migrantes, elle a réuni plusieurs élus et associations afin de les mobiliser sur la gestion de ce dossier ; ainsi se tiendra début octobre un comité de pilotage restreint présidé par Monsieur le Préfet et réunissant l'Etat, l'AMF, le conseil départemental et la MEL. Il aura pour objectif un relogement des familles volontaires pour l'intégration dans le diffus, et la reconduite à la frontière des migrants en situation irrégulière. C'est dans ce cadre que le campement de Loos, l'un des plus importants de la Métropole, sera progressivement vidé de ses occupants.
- De la présentation de la contribution loossoise au micro Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) – cheminements doux : Monsieur ROUSSEL présente des plans issus d'un travail assidu entre la majorité municipale, les services municipaux et une agence d'urbanistes, également soumis aux membres de la commission éco ville pour débat. Il dresse le constat d'un territoire loossois à la voirie saturée, et aux liaisons douces peu développées, sur lequel des solutions doivent être trouvées pour créer des aménagements structurants. Monsieur ROUSSEL indique que ces plans et projets seront soumis à modification permanente. Madame le Maire félicite le travail accompli, qui a été transmis à la MEL.
- De la signature du « plan climat énergie » : Ce plan a été signé le 20 juin dernier par la Ville avec l'engagement de lancer des travaux d'isolation thermique dans les 11 écoles de la Ville, afin de diminuer la consommation d'énergie et d'améliorer le confort acoustique et thermique dans ces bâtiments municipaux.
- De la participation de la Ville au « Challenge mobilité Nord – Pas de Calais » : Ce challenge s'est déroulé les 21 et 22 septembre avec pour objectif d'inciter les habitants de la région à venir travailler par des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, co - voiturage, vélo...). Ainsi 10% des agents municipaux ont modifié leur comportement à ce sujet durant le challenge. Ces résultats encore modestes pourraient certainement être améliorés d'année en année.
- Du contentieux entre la Ville et la SFIL (ex banque Dexia Crédit Local) au sujet de deux emprunts dits « toxiques » : Madame le Maire confirme avoir déposé une requête auprès du fonds de soutien aux collectivités visant à obtenir le paiement partiel des indemnités de résiliation anticipées (IRA) du prêt liant la Ville à la SFIL, notamment pour l'emprunt toxique classé « 6F ». Une réponse devrait être apportée début 2016, il conviendra alors de se décider entre la solution de la transaction ou celle de la poursuite de la procédure contentieuse. L'idée actuelle est d'obtenir le maximum d'éléments pour mener cette réflexion : Madame le Maire a ainsi rencontré des représentants de la SFIL début juillet, afin de négocier la diminution des IRA, mais n'a pas obtenu de réponse positive. Elle souhaite mener également une étude financière de la renégociation de tous les contrats qui ont abouti à la signature de ces prêts toxiques afin de déceler d'éventuelles anomalies qui, le cas échéant, donneraient à la Ville un argument supplémentaire tant pour la négociation que pour le contentieux.

- Du terrain d'accueil des gens du voyage : Madame le Maire souhaite qu'avant la fin du mandat la Ville soit en conformité avec ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage. Cependant Loos doit faire face à des contraintes d'urbanisation et de densité du territoire : il s'avère que les seuls terrains disponibles se situent derrière la future LINO, sur le chemin de Flesquières, mais que la MEL doit encore mener à ce sujet une étude de faisabilité.

Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE RÉGIONALE POUR DÉFICIENTS VISUELS (E.R.D.V.)

En raison d'une modification réglementaire portant sur les conditions de représentativité des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des établissements régionaux d'enseignement adapté, Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant titulaire de la Ville (au lieu de 2 actuellement) et un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Ecole régionale pour Déficients Visuels.

Concernant les votes sur les délibérations 1 à 6, Monsieur VERDONCK regrette qu'il n'y en ait pas eu de présentation en commission démocratie partagée. Pour les délibérations 1 à 4, les modifications résultant de dispositions réglementaires, son groupe ne présentera pas de candidat. En revanche, pour les délibérations 5 et 6, il s'étonne de l'argument du manque de disponibilité professionnelle d'une élue alors que des dispositions existent pour permettre aux élus municipaux de s'absenter de leur activité professionnelle pour accomplir leur mandat électif.

Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas d'usage de discuter en commission des délibérations portant sur des élections individuelles. Elle indique en outre qu'il n'est pas toujours aisé pour les jeunes élus de faire valoir leur droit à absence auprès de leur employeur.

Une seule candidature étant recueillie pour chaque poste à pourvoir, celle-ci prend effet immédiatement, sans vote :

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de l'ERDV, avec 34 voix:

Titulaire : Madame MARTEL

Suppléant : Madame HAMEAU

2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE RENÉ DESCARTES

En raison d'une modification réglementaire portant sur les conditions de représentativité des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée, Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant de la Ville (au lieu de 2 actuellement) et un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Descartes.

Une seule candidature étant recueillie pour chaque poste à pourvoir, celle-ci prend effet immédiatement, sans vote :

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Descartes, avec 34 voix:

Titulaire : Monsieur FORNACIARI

Suppléant : Madame HAMEAU

3. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE PROFESSEUR ALBERT DEBEYRE

En raison d'une modification réglementaire portant sur les conditions de représentativité des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée, Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant de la Ville (au lieu de 2 actuellement) et un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Debeyre.

Une seule candidature étant recueillie pour chaque poste à pourvoir, celle-ci prend effet immédiatement, sans vote :

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Debeyre, avec 34 voix:

Titulaire : Monsieur ALBERIC

Suppléant : Madame PIERQUIN

4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL MAURICE DUHAMEL

En raison d'une modification réglementaire portant sur les conditions de représentativité des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des lycées professionnels, Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner deux représentants de la Ville (au lieu de 3 actuellement) et un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Maurice Duhamel.

Une seule candidature étant recueillie pour chaque poste à pourvoir, celle-ci prend effet immédiatement, sans vote :

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration du LP Duhamel, avec 34 voix:

Titulaire : Madame CADART

Suppléant : Monsieur FORNACIARI

5. REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE LA FONTAINE

L'article D411-1 du code de l'éducation énonce que dans chaque école, le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président et, notamment, de deux élus à savoir :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Madame Sophie WERQUIN a été élue déléguée du conseil municipal au sein du conseil d'école maternelle La Fontaine par délibération du 17 avril 2014. Cette élue n'étant plus suffisamment disponible pour accomplir parfaitement cette fonction, Madame le Maire propose de désigner, par un vote à bulletin secret, le conseiller municipal siégeant en remplacement.

Le vote s'effectue à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Se déclarent candidats : Monsieur MAERTENS (titulaire) et Monsieur DETERPIGNY (suppléant) sur la liste « Choisir Loos » et Madame MASQUELIER (titulaire) et Madame ROUSSEL (suppléante) sur la liste « Socialiste et personnalités »

Le bureau constitué de Mme LOQUET et M. MUNRO procède au dépouillement et annonce les résultats suivants :

- ♣ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- ♣ nombre de bulletins blancs / nuls : 0
- ♣ nombre de suffrages exprimés : 34

La candidature de Messieurs MAERTENS et DETERPIGNY recueille 28 voix et celle de Mesdames MASQUELIER et ROUSSEL 6 voix.

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de l'école La Fontaine, avec 28 voix:

Titulaire : Monsieur MAERTENS

Suppléant : Monsieur DETERPIGNY

6. REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CRÉATION ET DE GESTION DE LA FOURRIÈRE POUR ANIMAUX ERRANTS

La Ville est adhérente au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux errants de Lille et ses environs, qui a pour objet d'assurer la capture, la garde et l'abattage des animaux errants.

Madame Sophie WERQUIN, élue en qualité de représentant titulaire du conseil municipal par délibération du 17 avril 2014, n'est plus suffisamment disponible pour accomplir correctement cette fonction. Madame Laurence SELOSSE, élue suppléante, a quant à elle démissionné de son poste de conseillère municipale. Madame le Maire propose donc de remplacer ces deux membres par un vote à bulletin secret.

Le vote s'effectue à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Se déclarent candidats : Madame CADART (titulaire) et Madame BOSMAN (suppléant) sur la liste « Choisir Loos » et Monsieur VERDONCK (titulaire) et Monsieur PLANQUE (suppléant) sur la liste « Socialiste et personnalités »

Le bureau constitué de Mme LOQUET et M. MUNRO procède au dépouillement et annonce les résultats suivants :

- ✎ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- ✎ nombre de bulletins blancs / nuls : 0
- ✎ nombre de suffrages exprimés : 34

La candidature de Mesdames CADART et BOSMAN recueille 27 voix et celle de Messieurs VERDONCK et PLANQUE 7 voix.

Sont désignées en qualité de représentants de la Ville au sein du syndicat intercommunal de création et gestion de la fourrière pour animaux errants, avec 27 voix:

Titulaire : Madame CADART

Suppléant : Madame BOSMAN

7. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de Madame Bénédicte CALLAERT de ses fonctions de Conseillère Municipale, Madame le Maire propose de procéder à son remplacement au sein de chacune des 6 commissions municipales.

Madame BALDEYROU précise que le groupe majoritaire ne présente pas de candidat, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des différents groupes composant le conseil municipal.

Est ainsi proposée la candidature de :

- Commission éco-ville : Madame Sandrine ROUSSEL
- Commission finances : Monsieur Daniel GRUSZCZYNSKI
- Commission développement économique – moyens généraux : Monsieur Jean-Claude PLANQUE
- Commission démocratie partagée : Monsieur Jean-Claude PLANQUE
- Commission rayonnement de la Ville de Loos : Madame Elisabeth MASQUELIER
- Commission vivre ensemble – solidarité – séniors : Madame Valérie CONSEIL

Le bureau constitué de Mme LOQUET et M. MUNRO procède au dépouillement et annonce les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
Nombre de bulletins blancs / nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 34

Sont élus au sein de chaque commission concernée, chacun avec 34 voix :

- **Commission éco-ville : Madame Sandrine ROUSSEL**
- **Commission finances : Monsieur Daniel GRUSZCZYNSKI**
- **Commission développement économique – moyens généraux : Monsieur Jean-Claude PLANQUE**
- **Commission démocratie partagée : Monsieur Jean-Claude PLANQUE**

- **Commission rayonnement de la Ville de Loos : Madame Elisabeth MASQUELIER**
- **Commission vivre ensemble – solidarité – seniors : Madame Valérie CONSEIL**

8. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE LOOS ET D'HAUBOURDIN ET LE CCAS D'HAUBOURDIN POUR UN MARCHÉ DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Monsieur DESSEVE propose d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Loos, la Ville d'Haubourdin et le CCAS d'Haubourdin, dans le cadre d'un marché conclu en appel d'offres ouvert, afin de désigner un prestataire unique pour la restauration collective dans l'objectif de limiter les dépenses tout en garantissant la qualité de la prestation rendue. La Ville de Loos sera chargée de la coordination de ce groupement de commandes.

Il est précisé que le montant annuel prévisionnel des dépenses est estimé, pour la Ville de Loos, à la somme de 500 000 euros HT, et que le marché ferait l'objet d'un allotissement, selon 5 lots (Lot 1 : restauration collective, Lot 2 : autres denrées « fêtes et cérémonies », Lot 3 : boulangerie, pâtisserie, confiserie, Lot 4 : épicerie et produits divers, Lot 5 : boissons). Le marché sera conclu à prix unitaires, sous la forme d'un marché à bons de commandes, pour une durée d'une année renouvelable trois fois par période de 12 mois.

Monsieur MUNRO aurait souhaité que les termes de « circuits courts » et « produits locaux » soient employés dans la rédaction de la délibération. Il défend la création d'une régie de restauration qui prendrait en compte le social et l'environnemental, et favoriserait ainsi la création d'emplois. Il souhaiterait repenser la restauration scolaire en luttant contre la prédominance des grands groupes industriels sur ce secteur. Il votera en faveur de cette délibération sur ces aspects économiques, mais aurait souhaité voir intégrer davantage de critères écologiques.

Madame BALDEYROU approuve cette délibération qui répond à un double objectif : la nécessaire économie budgétaire et l'exigence d'un approvisionnement local de qualité : il s'agit ainsi d'un signal fort donné au monde agricole.

Monsieur GRUSZCZYNSKI regrette que les coûts supportés par les entités haubourdinoises ne soient pas mentionnés. Il estime que le mécanisme du groupement de commandes nécessitera un travail supplémentaire pour les services municipaux loosois, qui en tant que coordonnateurs du groupement de commandes devront gérer la procédure de marché public. Il aurait souhaité un partage des tâches avec la ville d'Haubourdin à ce sujet. Son groupe s'abstiendra sur le vote de la délibération et ne prendra pas part au vote sur la composition de la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de mutualisation de la vidéosurveillance, la coordination du groupement de commandes était confiée à Haubourdin. Il s'agit désormais d'alterner cette fonction de coordination entre les deux villes. Concernant la question de la charge de travail sur la restauration, chaque ville va gérer ses propres commandes il n'y aura donc pas de travail supplémentaire. Par ailleurs, la Ville de Loos ne participera qu'au lot 1. Ainsi sur le reste des lots il lui sera toujours possible de travailler avec les fournisseurs locaux. Madame le Maire ajoute que la rédaction du cahier des clauses techniques particulières, très complet et détaillé, démontre véritablement la volonté des deux communes de monter en qualité et de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de respect des rythmes saisonniers.

Il est en premier lieu procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant composant la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes :

Se déclarent candidats : Madame VOITURIEZ (titulaire) et Monsieur MAERTENS (suppléant) sur la liste « Choisir Loos ».

Le vote s'effectue à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Sont désignés en qualité de membres du bureau, afin de procéder au dépouillement : Madame LOQUET et Monsieur MUNRO.

Les résultats sont les suivants :

- ♣ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- ♣ nombre de bulletins blancs / nuls : 0
- ♣ nombre de suffrages exprimés : 28

Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes, chacun avec 28 voix :

Titulaire : Madame Anne VOITURIEZ

Suppléant : Monsieur Christophe MAERTENS

L'autorisation du conseil municipal est également sollicitée afin de permettre au Maire de signer la convention de groupement de commandes ainsi que les pièces relatives au marché qui sera conclu avec le futur cocontractant.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 abstentions : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

9. SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE AVEC LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE (M.E.L.)

Afin de réaliser des travaux de voirie rue Thirion et Ferron, Monsieur DETERPIGNY demande au conseil municipal d'autoriser la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.) à prendre possession de la parcelle cadastrée section AE279 p, d'une superficie de 35 mètres carrés, située à Haubourdin, mais appartenant à la Ville de Loos. Il sera ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le projet de promesse unilatérale de vente de cette parcelle à l'euro symbolique au profit de l'établissement communautaire.

Monsieur MUNRO constate l'existence d'un stationnement anarchique générateur de nuisances pour les riverains. Il estime donc nécessaire d'aménager cette zone mais n'est pas favorable à la création d'un parking alors que la majorité des visiteurs proviennent de Loos et d'Haubourdin, soit à moins d'1 km de la piscine. Il propose l'aménagement d'une grande voie vélo sécurisée, avec l'instauration d'une diminution du prix de la place pour les visiteurs qui utiliseraient ce moyen de transport.

Madame le Maire estime que cette suggestion est intéressante et pourrait être discutée lors du prochain conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos – Haubourdin. Elle rappelle toutefois que la délibération mise aux voix porte uniquement sur un objectif de sécurisation de la zone telle qu'elle est aménagée actuellement.

Adopté à l'unanimité

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA M.E.L. POUR LES COMPÉTENCES ÉNERGIE, RÉSEAUX DE CHALEUR, TOURISME ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur MAERTENS expose que la Métropole Européenne de Lille ayant reçu de nouvelles compétences au 1er janvier 2015, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a procédé à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à l'établissement public. Ainsi il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les conclusions du rapport d'évaluation de la CLETC portant sur le transfert des compétences énergie, réseaux de chaleur, tourisme et politique de la ville (« compétences du 1^{er} cycle »).

Il sera également demandé au conseil municipal d'acter pour la Ville de Loos, le montant des transferts de compétences opérés, soit 9 892 € de recettes à la MEL relative à la compétence « énergie » ainsi que 296€ de charges y afférant, et d'acter la compensation de 9 596€ qui sera versée par la MEL au titre de ce transfert, somme qui sera intégrée dans la dotation de compensation.

Monsieur VERDONCK remarque que dans ce rapport, Loos n'est concernée que pour le transfert de la compétence « gaz ». Il s'agit d'un transfert de bon sens qui devrait faciliter les opérations sur voirie. Il ajoute que cette opération sera sans impact financier pour la ville, conformément aux dispositions réglementaires visant à compenser le transfert des charges des villes à la Métropole. Monsieur VERDONCK ayant assisté aux débats à la MEL sur ce sujet, qui a recueilli le vote favorable du groupe socialiste, il votera également en faveur de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

11. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE : ACTIONS 2015

Madame le Maire expose que Loos faisant partie des 100 villes pouvant bénéficier de la dotation politique de la Ville (DPV), il est proposé au conseil municipal de déposer auprès de la Préfecture du Nord un dossier de demande de subvention pour le réaménagement de l'école maternelle La Fontaine (soit une participation de la Ville à hauteur de 103 090.67€, et une demande de subvention auprès de l'Etat pour 398 994€). Les travaux consistent en l'adjonction de deux classes et d'un préau pour remplacer les « mobil – homes » implantés en urgence durant l'été 2014

Madame BALDEYROU indique que la rénovation du quartier Clémenceau débutera par ces travaux à l'école La Fontaine. Il s'agit d'améliorer le confort pour les enfants et les enseignants. Elle espère que l'Etat confirmera le montant des subventions demandées.

Madame MASQUELIER, au nom du groupe « Socialiste et personnalités », se réjouit de l'attribution de cette dotation. Elle rappelle que le projet de création de deux classes supplémentaires et de création d'un préau avait été initié par l'ancienne majorité : son groupe votera donc en faveur de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Eu égard aux besoins de la collectivité et aux nécessités de fonctionnement des services municipaux, Monsieur MAERTENS demande au Conseil Municipal d'autoriser la création de 8 postes dans la filière administrative, 3 postes dans la filière technique, 4 postes dans la filière animation, 1 poste dans la filière culturelle, 3 postes dans la filière sociale et 2 postes dans la filière sécurité.

Monsieur MUNRO estime que la gestion du personnel à flux tendus peut limiter les possibilités de promotion en interne et nécessite le passage préalable en conseil municipal, mais que ce procédé a le mérite de la transparence.

Monsieur VERDONCK s'étonne de ne pas lire dans la délibération la suppression des postes anciens devenu caducs comme s'y était engagée la majorité. Il votera toutefois en faveur de cette délibération qui acte la qualité des agents territoriaux et permet leur déroulement de carrière.

Monsieur MAERTENS répond que le toilettage immédiat du tableau des effectifs n'est pas possible car pour promouvoir les agents il faut créer des postes : dans l'attente de leur nomination, les anciens postes doivent continuer d'exister afin que les agents concernés puisse percevoir leur rémunération. Le plus simple et le plus transparent est donc de s'en tenir à un toilettage annuel lors du conseil municipal de fin d'année.

Adopté à l'unanimité

13. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (VACANCES DE LA TOUSSAINT)

Compte tenu du besoin saisonnier, Madame CADART propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans les grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, afin d'exercer des fonctions d'animation au sein du Château de la Pierrette, du centre Prévert et de la maison de l'Amitié durant les vacances de Toussaint 2015.

Monsieur MUNRO souhaite savoir combien de personnes seront effectivement embauchées à l'issue de ces recrutements saisonniers.

Monsieur GRUSZCZYNSKI votera en faveur de cette délibération. Il précise toutefois avoir interpellé la majorité lors du dernier conseil municipal sur la fréquentation des centres de loisirs et souhaite obtenir des éléments quantitatifs et qualitatifs sur la fréquentation de ces centres durant l'été 2015.

Madame le Maire indique qu'il sera répondu à cette demande dès que possible après analyse du service « jeunesse et animation » de la Ville. En tout état de cause les bilans seront examinés en commission. Elle précise qu'une réflexion est déjà en cours avec le service sur l'évolution possible des conditions d'accueil, et ajoute que la Ville prend les mesures nécessaires pour faire face aux inscriptions dans les centres de loisirs.

Adopté à l'unanimité

14. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (VACANCES DE NOËL)

Compte tenu du besoin saisonnier, Madame CADART propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans les grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, afin d'exercer des fonctions d'animation au sein du Château de la Pierrette, du centre Prévert et de la maison de l'Amitié durant les vacances de Noël 2015.

Monsieur MUNRO constate que le bilan de fréquentation qui avait été promis en commission n'a toujours pas été communiqué.

Madame le Maire fait la même réponse que précédemment pour la délibération n°13.

Adopté à l'unanimité

15. CRÉATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la création d'un poste de collaborateur de cabinet dans les conditions réglementaires et statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale, et dans le respect des contraintes budgétaires y afférant, étant précisé que cet agent sera chargé des relations avec les différents partenaires institutionnels et les acteurs locaux dans le cadre de projets communaux.

Monsieur MUNRO aurait souhaité que la rémunération de l'agent soit donnée en euros bruts, pour d'avantage de clarté.

Madame le Maire répond que l'usage d'élégance veut que la rémunération des agents territoriaux soit donnée par référence à un traitement indiciaire plutôt que par un chiffre, mais confirme, néanmoins oralement, le montant avancé par Monsieur MUNRO.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 abstentions : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

16. CRÉATION DE CINQ POSTES DANS LE CADRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Madame BALDEYROU expose que dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », il est proposé au conseil municipal de créer cinq contrats d'animateur pour encadrer les temps d'activités périscolaires (NAP, restauration, centre de loisirs). La durée initiale de ces contrats sera de 10 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention liant la Ville à Pole Emploi. De plus, la durée du travail sera fixée à 20 heures minimum par semaine, et la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 342 du grade de recrutement (adjoint d'animation 1^{ère} classe, 1^{er} échelon).

Monsieur MUNRO s'abstiendra car il regrette le recrutement par CDD, qu'il estime précarisant. Il souhaiterait que les conditions de tutorat soient mieux définies afin que le titulaire du contrat d'insertion en retire un bénéfice plus important.

Madame MASQUELIER votera pour cette délibération qui s'inscrit dans un contexte difficile pour l'accès à l'emploi. Elle souhaiterait obtenir un bilan sur les 9 contrats déjà conclus dans ce cadre. Pour les cinq nouveaux contrats créés pour exercer des fonctions d'animateurs, elle souhaiterait connaître les conditions de diplôme et d'expérience exigés car les personnes recrutées seront en charge de l'encadrement des enfants.

Madame le Maire précise que le besoin existe. Ainsi pour les NAP il s'agira de progresser encore dans la diversité et la qualité des actions effectuées avec les enfants. Il s'agit d'un dispositif « gagnant-gagnant » : la Ville bénéficie d'un dispositif subventionné et créé par l'Etat, le salarié bénéficie quant à lui d'un travail assorti d'une formation qualifiante.

Adopté par :

33 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Socialiste et personnalités de Loos »

1 abstention : groupe « Loos Ouverte »

17. APPROBATION DU DISPOSITIF DE LA « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »

Madame CADART expose qu'afin de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, il est proposé au conseil municipal de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », s'adressant à 14 jeunes Loossois par an, âgés de 18 à 25 ans. La participation de la Ville s'élèvera à 500€, et sera attribuée par une commission ad hoc aux jeunes présentant un dossier respectant des critères financiers, d'insertion et d'engagement citoyen. Il sera également proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat qui sera conclue avec l'auto-école loossoise librement choisie par le jeune bénéficiaire.

Monsieur MUNRO estime cette initiative intéressante et votera pour. Il souhaiterait cependant avoir des précisions sur la nature des organismes pouvant accueillir l'engagement citoyen des jeunes bénéficiaires. Il regrette que seules les auto-écoles loossoises soient associées au dispositif car il a remarqué que les prix sont souvent moins élevés dans les auto-écoles lilloises. Enfin il regrette que seuls 14 jeunes puissent bénéficier du dispositif car il estime que 300 à 400 jeunes Loossois sont potentiellement concernés. Il souhaite qu'à l'avenir d'avantage de familles modestes puissent bénéficier de cette bourse au permis.

Madame BALDEYROU rappelle que faute de moyens financiers certains jeunes ne peuvent se déplacer en voiture : la municipalité met donc en place une aide innovante pour les aider. Si le montant de cette aide semble modeste, la contrepartie demandée aux jeunes n'est pas excessive. Elle souhaite qu'un bilan soit effectué après une année d'expérimentation.

Madame CONSEIL rappelle que la bourse au permis est un dispositif promu par l'Etat et l'Association des Maires de France. Son groupe souscrit à l'esprit de ce dispositif, mais relève un manque de précision quant à l'engagement devant être pris par les auto-écoles, et sur leur offre de formation qui n'est pas totalement définie. Elle remarque également que la délibération évoque peu les contreparties citoyennes des jeunes, en matière de nature de l'engagement et de type de structure d'accueil. Son groupe propose de mener une complémentarité entre la bourse au permis loossoise et le « permis à 1 € » porté par l'Etat. Se voulant constructif, le groupe « socialiste et personnalités » votera en faveur de la délibération.

Madame le Maire félicite cette initiative innovante. Elle précise que le budget consacré à ce dispositif est pour le moment limité mais sera à adapter après une année de mise en œuvre. Madame le Maire ajoute que beaucoup de points sont précisément explicités dans cette délibération – cadre, à laquelle est annexé un ensemble de documents contractuels qui fixent explicitement la nature de l'engagement du jeune, qui doit être corrélatif à celui de l'auto-école. La majorité avait également pour volonté de travailler avec les auto-écoles de Loos afin de favoriser le commerce local et de limiter les déplacements des jeunes pour se rendre à l'auto-école.

Adopté à l'unanimité

18. DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'ENLÈVEMENT DE TAGS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À APRONET

Madame GRIERE propose au Conseil Municipal d'abonder la subvention allouée à Apronet de 25.000€, afin de mettre en place un dispositif expérimental, d'une durée de 6 mois, pour l'enlèvement des tags sur les bâtiments publics et les mobiliers publics des concessionnaires. Cette somme couvre les dépenses correspondant au recrutement d'un agent pour une durée limitée, la location d'un véhicule et l'acquisition de matériels divers et consommables.

Monsieur MUNRO votera en faveur de cette délibération mais soutient l'expression artistique de certains tagueurs.

Madame BALDEYROU remarque que les tags donnent le sentiment d'une ville sale : en les nettoyant systématiquement, la municipalité enverra un signal fort à la population en matière de lutte pour la propreté urbaine.

Madame ROUSSEL indique que son groupe est favorable à l'augmentation de la subvention à Apronet. Elle regrette que la délibération motive notamment le nettoyage des tags par le fait de rendre la ville plus sûre, créant un amalgame entre l'expression de rue et la délinquance. Madame ROUSSEL remarque que le CDD sera créé pour 6 mois, et demande si une solution plus durable ne devrait pas être trouvée en consacrant un espace d'expression libre pour les graffeurs. Elle constate que les espaces consacrés aux expressions libres ne respectent pas les obligations réglementaires : ainsi les colonnes Morris sont interdites à l'affichage par arrêté municipal du 2 septembre 2015.

Madame le Maire indique qu'une réflexion est en cours sur la création d'un mur urbain d'expression. Elle ajoute que l'affichage sur les deux colonnes Morris de la Ville a été interdit à l'affichage politique et associatif durant 3 semaines, en raison de la réalisation d'une œuvre graphique sur ces colonnes à l'occasion de la manifestation « la fête de la vie », pour lutter contre les addictions et les dépendances. Madame le Maire souhaiterait entamer, en commission « vivre ensemble », une réflexion sur l'utilisation artistique pérenne des colonnes Morris, ce qui entraînerait la création de nouveaux panneaux d'expression libre, en contrepartie.

Adopté à l'unanimité

19. PERMANENCE EMPLOI : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ EMPLOI WEPPE

Madame LOQUET expose que l'association Solidarité Emploi Weppes (SEWEP), basée à Fromelles, a pour but d'aider les personnes à la recherche d'un emploi et de favoriser la relance collective de l'emploi durable. Cette association intervenant déjà sur Loos, il est proposé au conseil municipal de conclure une convention de partenariat afin de lui permettre d'être présente sur Loos et de tenir des permanences deux jours par mois, dans un local mis à disposition à l'antenne mairie des Oliveaux.

Ce partenariat, d'une durée de douze mois renouvelable tacitement, permettrait notamment aux demandeurs d'emploi Loossois de bénéficier des prestations de l'association au plus près de leur domicile, et de favoriser le lien entre l'accompagnement social et l'accompagnement vers l'emploi.

Monsieur VERDONCK signale la qualité des prestations dispensées par l'association Sewep, qui intervient notamment dans le cadre des services à la personne. Il remarque cependant que l'AREFEP et la Mission Locale des Weppes interviennent déjà à Loos, sont compétentes et ont une grande connaissance du terrain. Son groupe votera contre cette délibération car il lui semble plus pertinent d'approfondir ce partenariat déjà existant entre la ville et ces deux associations.

Madame le Maire souligne que le partenariat de la Ville avec l'AREFEP et la Mission Locale des Weppes n'a pas permis de juguler le chômage à Loos, qui est très prégnant aux Oliveaux. Aussi la Ville ne s'interdit aucun partenariat complémentaire. Ainsi dans le cadre de l'ANRU pourra être envisagée, à terme, la création d'une maison de l'emploi sur les Oliveaux. Se tient également depuis l'arrivée de la nouvelle majorité, un forum annuel pour l'emploi où sont conviés différents acteurs, l'important étant de favoriser le retour à l'emploi en multipliant les partenaires de qualité. Elle rappelle en outre que ce nouveau partenariat avec Sewep ne va rien coûter à la Ville hormis la mise à disposition d'un local.

Madame le Maire expose que plus il y aura d'acteurs motivés luttant ensemble contre le chômage, plus les résultats seront présents : la Ville n'a donc pas intérêt à décourager les initiatives.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 contre : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

20. MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE D'UN CARILLON DANS LE BEFFROI DE L'HÔTEL DE VILLE : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION

Madame MARTEL propose au conseil municipal d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée (pour un montant estimé à 110 000 € HT) pour la fourniture et la pose d'un carillon dans le Beffroi de l'Hôtel de Ville.

Monsieur MUNRO s'étonne du montant qui sera consacré à cette dépense dans un contexte de rigueur budgétaire. Il estime aussi que le carillon serait un symbole de inégalité sociale.

Madame BALDEYROU rappelle que le Beffroi est un symbole de la culture du Nord, et figure le lieu de rassemblement de la population : il s'agit donc de terminer le travail de restauration du Beffroi Loossois, en lui donnant la « parole ».

Madame ROUSSEL précise qu'il n'y a jamais eu de carillon à Loos, cela n'étant pas prévu dans le projet initial de Louis-Marie Cordonnier, architecte. Il s'agit donc de respecter la volonté de l'architecte, même si le Beffroi de Loos est l'un des seuls de la région à être dépourvu de carillon. Elle s'étonne que ce projet n'ait pas été discuté en comité de quartiers, et s'inquiète de la réaction des voisins du beffroi face au bruit engendré. Enfin, elle souligne le coût de cette opération alors que le Maire alerte sur la baisse des dotations de l'Etat, et procède à des mesures de rigueur budgétaire. Son groupe votera donc contre ce projet.

Madame le Maire rappelle que cette délibération n'est que la première étape du projet d'installation du carillon, il s'agit du lancement de la procédure de consultation des entreprises : l'enveloppe budgétaire a été fixée au maximum mais sera certainement revue à la baisse. Madame le Maire souhaite que ce projet s'inscrive dans le cadre d'une vie municipale harmonieuse et que tous les Loossois se l'approprient : ainsi, une discussion aura lieu à ce sujet en comité de quartiers, et les enfants pourront être associés au choix des ritournelles dans le cadre des NAP en concertation avec le conservatoire de musique qui pourra également y travailler. Le son du carillon pourra être assourdi par les abassons, comme c'est l'usage. Madame le Maire ajoute que l'objectif de la municipalité est de faire financer l'essentiel du montant du carillon par subvention ou mécénat.

Adopté par :

27 voix pour : groupe « Choisir Loos »

7 contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte »

21. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DU CENTRE ARAGO : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION ET ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur FORNACIARI expose qu'afin de définir le projet, d'arrêter le programme de travaux et d'assurer le suivi d'exécution des travaux de rénovation du centre Arago, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre (intégrant un architecte et d'un Bureau d'Etudes Techniques) dont le montant est estimé à 100 000 € HT. Il est également proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation de missions de contrôle technique et de coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé, pour un montant global estimé à 25 000€ HT.

Monsieur MUNRO demande s'il restera des services municipaux aux Oliveaux, dans cette perspective de regrouper le service prévention à Clémenceau.

Madame BALDEYROU rappelle que les difficultés rencontrées au quartier des Oliveaux sont antérieures à l'arrivée de la majorité actuelle. La restructuration du centre Arago a pour objet d'une part de rendre le bâtiment accessible aux personnes handicapées, et d'autre part, de mutualiser les services (SSIAD, prévention, réussite éducative) dans un quartier faisant partie de la politique de la ville, afin de rendre leur action plus efficace.

Madame MASQUELIER se réjouit du fait que le quartier Clémenceau pourra bénéficier d'aménagements grâce à la participation financière de l'Etat dans le cadre de la politique de la Ville. Elle souligne cependant que le travail de proximité envers les habitants est mené depuis longtemps, avec la création de la maison de

l'Amitié et du centre Arago qui constituent le cœur du quartier. Son inquiétude porte sur l'intention de délocaliser une partie du service prévention des Oliveaux vers Clémenceau, alors que chaque quartier de la Ville et ses habitants a droit de bénéficier des mêmes services.

Monsieur FORNACIARI précise que le projet de restructuration du centre Arago est né de l'intention de disposer de locaux communs aux services « réussite éducative » et « prévention », afin de créer un pôle réunissant les équipes pour répondre au mieux aux besoins des Loossois, en toute confidentialité. Toutefois il est nécessaire de conserver un équipement de proximité et des éducateurs aux Oliveaux, ce qui reste d'actualité avec le maintien d'un bureau stable au sein de l'espace Mosaïque.

Adopté à l'unanimité

22. OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA COUR BULTEEL : PASSATION D'AVENANTS

Monsieur ROUSSEL expose que la Ville de Loos et la Métropole Européenne de Lille ont conclu le 4 septembre 2013 une convention de réalisation et de financement dans le cadre du programme de réhabilitation de la Cour Bulteel située au 442 rue Faidherbe. Cette convention prévoit la réalisation de travaux de requalification, de travaux d'assainissement, et d'une mission de maîtrise d'œuvre. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la passation d'un avenant au marché de travaux d'assainissement en raison de la survenance de sujétions techniques imprévues, à savoir la réalisation de travaux de désamiantage, pour un montant de 29 469 € financés à 100% par la MEL, et d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention conclue avec l'établissement communautaire afin de réajuster les montants de travaux et de financement.

Madame ROUSSEL se réjouit de l'achèvement des travaux de rénovation des courées de Loos, cette action étant menée depuis 10 ans sans surcoût pour les finances locales.

Adopté à l'unanimité

23. SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS

Madame le Maire expose qu'au égard au plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, confrontant ainsi les communes et leurs intercommunalités à des difficultés financières massives. L'association des Maires de France ayant décidé d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées, il est demandé au conseil municipal d'approuver la motion de soutien à cette action.

Monsieur MUNRO aurait souhaité que la motion de l'AMF figure dans le projet de délibération. Il note une contradiction entre le discours politique de la majorité dans cette délibération et les décisions de rigueur prises pour la Ville. Au niveau national, il aurait souhaité une taxation des capitaux pour venir en aide aux Français les plus modestes.

Madame BALDEYROU indique que le groupe majoritaire soutient cette manifestation contre la baisse des dotations. Dans ce contexte, des choix budgétaires ont dû être effectués en conséquence.

Monsieur VERDONCK remarque que certaines communes n'ont pas signé cette motion de l'AMF, notamment des communes socialistes. Il rappelle le contexte de dette publique importante qui existait déjà en 2012. Il estime que la motion de l'AMF est excessive et qu'un effort important doit être demandé aux collectivités les plus riches pour compenser les territoires les plus modestes : ce mécanisme compensatoire a par exemple eu pour effet d'augmenter les dotations attribuées à la Ville de Loos. Enfin il ne comprend pas que cette délibération soit, en ses termes, quasi identique à celle votée en 2014 : il estime qu'il s'agit d'une opération purement politique. Son groupe ne prendra pas part au vote.

Monsieur MAERTENS confirme que la dotation de solidarité urbaine va augmenter un peu mais qu'en parallèle la dotation globale de fonctionnement va baisser davantage et le coût des emprunts toxiques représente pour la Ville 1.3 million d'euros d'intérêts en 2015.

Madame le Maire précise que la diminution de la dotation globale de fonctionnement ne sera pas totalement compensée par la dotation politique de la ville. Elle regrette que l'Etat se défasse de certaines de ses compétences sur les communes, tout en diminuant leurs recettes. Il est donc nécessaire d'alerter l'Etat et de faire preuve de solidarité entre les communes.

Adopté par :

28 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

6 abstentions : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

24. TRANSFERTS DE CRÉDITS

Monsieur MAERTENS expose qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires initiales et de procéder aux ajustements budgétaires consécutifs :

1. En investissement (dépenses): Afin de régler le dépôt de garantie pour la location du parking à l'Antenne Mairie de l'Epi de Soil (180€) et de faire face à l'annulation partielle de la subvention octroyée par l'Etat pour l'aménagement de la place Jean Jaurès (12 000€), il sera proposé au conseil municipal de procéder à un ajustement comptable en prélevant la somme de 12 180€ sur le compte 020- 21318 (Réserve de crédits pour des travaux sur les bâtiments publics)

2. En fonctionnement (dépenses) : Afin de faire face à une annulation de titres de recettes (9 000€), il sera proposé au conseil municipal de prélever cet apport sur le compte 020-6815 (dotations aux provisions pour risques et charges).

Adopté à l'unanimité

25. TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DOMINICAL DU CENTRE-VILLE

Monsieur CASTRO propose au conseil municipal de modifier les tarifs des droits de place du marché dominical du centre-ville, selon les dispositions validées par le comité de marché réuni le 5 mai 2015.

Madame BALDEYROU indique que la municipalité doit diminuer ses coûts de fonctionnement pour lancer des projets sociaux ambitieux tels que la Bourse au permis. La majorité s'engage également dans le maintien d'une régie directe pour le marché dominical. Elle précise que l'augmentation des tarifs ainsi proposée a été discutée et validée par les commerçants eux-mêmes, estimant qu'il était logique qu'ils payent le juste coût des charges inhérentes à leur activité. En outre, le marché du centre-ville connaît une fréquentation croissante.

Madame CONSEIL estime que cette délibération allonge la liste des augmentations de tarifs. L'ancienne tarification se voulait attractive, pour dynamiser le marché et fournir un cadre de vie et de travail agréable aux commerçants. Elle estime que l'augmentation proposée, du simple au triple, n'est pas propice au développement de ce marché et se demande si tous les commerçants ont été informés et consultés. Elle craint que la diversité des commerces soit menacée, son groupe votera contre cette délibération.

Monsieur CASTRO rappelle que jusqu'alors le marché coûtait 20 000€ à la Ville mais ne rapportait que la moitié de cette somme. Il indique que trois comités de marché se sont déroulés en 2015 : les membres du comité de marché se réunissent régulièrement et ont établi les nouveaux tarifs en se concertant. Monsieur CASTRO souligne que le nombre de commerçants est passé de 50 à 82 en une année.

Adopté par :

27 voix pour : groupe « Choisir Loos »

7 contre : groupes « Socialiste et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte »

QUESTIONS ORALES

1/ Monsieur MUNRO s'interroge sur la possibilité de créer des postes de médiateurs, présents en dehors des heures de bureau afin d'apaiser le climat du quartier des Oliveaux.

Madame le Maire répond que si le recours à la vidéosurveillance n'est pas la panacée absolue, ce dispositif existe et doit donc être utile et efficace pour permettre d'identifier les auteurs des agissements délictueux. Sur demande de la municipalité, Monsieur le Procureur de la République a accepté l'extraction d'images de délits commis en flagrance afin de permettre l'identification et la mise en place de l'action publique dans le respect des règles du code de procédure pénale. Le Procureur va également se déplacer en mairie le 23 octobre à 18h pour une réunion publique où il expliquera les modalités de coopération entre la Justice et les instances chargées de la prévention.

Concernant la médiation, Madame le Maire rappelle que le service municipal de la prévention, charpenté et compétent, travaille sur de telles actions. Cependant les incivilités aux Oliveaux se sont déroulées en pleine nuit, menées par 20 à 40 personnes maximum, qui souhaitaient mettre en place un trafic de drogue, dans un contexte de pénurie d'effectifs de police nationale occupés sur d'autres événements (migrants de Calais, Braderie de Lille, Euro de basket...). La municipalité a aussi recours au CAS de Roubaix, qui est une structure de médiation dont le travail doit cependant rester confidentiel. Ainsi grâce aux actions combinées de nos services, du CAS, et au renfort de CRS, la sérénité est revenue dans le quartier.

2/ Monsieur MUNRO constate que les bus de ramassage des enfants pour les conduire au centre de loisirs ont été supprimés. Il demande s'il est prévu de rétablir ce service permettant aux familles de conduire leurs enfants au centre de loisirs.

Madame le Maire répond que le bilan de cet été est en cours d'établissement. Les tarifs ont dû être augmentés car trop éloignés du coût réel d'accueil des enfants qui est de 42 € par jour. Les tarifs de la Ville sont désormais en adéquation avec le coût d'accueil de l'enfant, et avec les politiques tarifaires pratiquées par d'autres municipalités. Elle rappelle également que les tarifs d'accueil ont été forfaitisés alors qu'auparavant il fallait additionner le coût d'entrée, la restauration et les activités. Au final, la dépense reste dans des proportions identiques pour les familles, la seule nouveauté a été d'introduire une tranche supplémentaire de facturation pour les familles les plus aisées. Madame le Maire indique que lors du conseil municipal de décembre une délibération sera prise pour favoriser l'accès des familles loossoises aux centres de loisirs. Un travail sera également mené sur les modalités de transport non mécaniques et le covoiturage, dans le cadre de la commission éco ville.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance,
Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,
Anne VOITURIEZ